



Réf. Farde e-Assemblées : 2522628

TRADUCTION**N° OJ : 50****Projet d'Arrêté - Conseil du 22/05/2023****Objet :** Fermeture du milieu d'accueil George Lacroix, sis rue de Cortenbach 8 à 1130 Haren.

Le Conseil communal,

Considérant que la crèche Georges Lacroix ne répond plus aux normes actuelles d'infrastructure pour offrir un accueil de qualité ;

Considérant que de investissements considérables en matière d'infrastructures s'imposent en la matière ;

Vu la décision du Conseil communal du 11/01/2016 (#14) visant la construction d'une crèche de 72 places avenue de Mutsaard 63 à 1120 Laeken ;

Vu la décision du Conseil communal du 19/10/2020 (#122) et la décision du Collège du 08/12/2022 (#260) visant la construction d'une crèche située Rue de Reper Vreven 117 à 1120 Laeken de 28 places ;

Vu que les deux sites envisagés fourniront, après l'exécution des travaux, 23 places supplémentaires par rapport aux places actuelles pour ces sites et que les 23 places d'accueil actuellement prévues dans la crèche George Lacroix peuvent être intégrées dans ces nouvelles structures sans perte ni d'emploi ni de places d'accueil néerlandophones ;

Considérant que durant la durée des travaux les enfants nécessitant un accueil ont été répartis dans les autres milieux d'accueil néerlandophones de la Ville ;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale coordonnée, en vertu duquel le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal, y compris la décision de fermeture d'un établissement ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Art. 1 : Approuver la fermeture de la crèche Georges Lacroix, sise Rue de Cortenbach 8 à 1130 Haren à compter du 31/05/2023.

Art. 2 : Approuver le transfert des 23 places subventionnées de la crèche Georges Lacroix vers les nouvelles crèches après réalisation des travaux dans les crèches néerlandophones existantes.



Annexes :

